

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Mercredi 18 Mars à 8 h. 1/4 du soir

Distribution de l'électricité sur les corps, Le condensateur d'OEpinus.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Dernières nouvelles

Washington, lundi 23 mars.

Le procès de président Johnson a commencé aujourd'hui. Les avocats repoussent toutes les accusations et demandent trente jours pour préparer la défense. — Le Sénat a repoussé cette demande par 27 voix contre 12.

Liverpool, 24 mars.

Marché calme — Ventes 8,000 balles. Jumel fait 10 3/4. Middling louisiane 10 1/4.

Robert Funke et Co.

COURS DE LA BOURSE

Table with columns: Cours de jour, Cours précédent, and values for 30/0 and 4/0.

J. REBOUX.

Tribunaux

UN PRÉFET MALHEUREUX

On écrit d'Evreux au journal le Droit :

Le tribunal civil d'Evreux a rendu hier soir, 19 mars, son jugement dans une affaire qui, depuis six semaines, préoccupe au plus haut degré l'opinion publique dans la ville d'Evreux et dans le département de l'Eure.

M. Alaboissette, avoué, avait intenté une action en paiement de 40,000 fr. de dommages-intérêts contre M. Janvier, préfet de l'Eure, pour des outrages et injures proférées par celui-ci, le 5 février dernier, au milieu d'un bal donné par le trésorier général.

Cette affaire a occupé les trois audiences des 9, 10 et 19 mars.

M. Nicolet, du barreau de Paris, a plaidé pour M. Alaboissette, et M. Deschamps, du barreau de Rouen, pour M. Janvier.

Le tribunal a rendu un jugement longuement et très fortement motivé, qui condamne M. Janvier à payer à M. Alaboissette 3,000 fr. à titre de dommages-intérêts et qui ordonne l'insertion du jugement dans deux numéros successifs de chacun des journaux d'Evreux, le Courrier de l'Eure et le Moniteur de l'Eure.

M. Janvier est en outre condamné aux dépens.

L'Ordre et la Liberté, de Caen, rapporte également le jugement du tribunal d'Evreux en donnant sur les faits qui ont amené et accompagné l'instance les détails suivants :

M. Janvier, préfet de l'Eure, s'était rendu à ce bal (le bal donné par M. Gustave Rouland, trésorier-payeur général de l'Eure) avec l'intention préméditée, selon l'avocat de M. Alaboissette, avoué, d'insulter celui-ci publiquement à raison de la demande en déclaration de faillite qu'il avait formé contre lui (M. Janvier) devant le tribunal de commerce d'Evreux.

A différentes reprises, dans les salons de M. Rouland, M. le préfet Janvier aurait outragé M. Alaboissette, le qualifiant hautement de canaille, gredin, lâche, chenapan, etc., et lui aurait reproché de lui avoir fait un procès pour gagner 60 0/0.

De plus, M. Janvier, selon l'assignation, se serait oublié jusqu'à porter un coup à M. Alaboissette.

Parmi les témoins figuraient une foule de personnes notables de la ville d'Evreux, qui assistaient au bal de M. le trésorier général.

Le maire de la ville, membre du conseil général, le président du tribunal de commerce, plusieurs membres du conseil municipal, la plupart des avocats, deux avoués, un docteur en médecine, un officier de la garnison, divers fonctionnaires étaient cités dans l'affaire.

La salle d'audience, fort vaste, était totalement remplie par un auditoire attentif.

L'Avenir national fait suivre ces extraits des réflexions suivantes :

Il est heureux, dit M. Desonnaz que le Droit et l'Ordre et la Liberté aient à Evreux un correspondant, sans quoi le public n'aurait pas été informé très promptement de la mésaventure judiciaire de M. le préfet de l'Eure, le Courrier de l'Eure, journal des annonces légales, ayant gardé jusqu'ici sur toute cette affaire un judiciaire silence.

FAITS DIVERS

Un de ces derniers soirs, un homme se présentait, vers huit heures, à Paris, dans un hôtel garni de la rue Moutetard,

avec deux jeunes garçons de dix à douze ans. Il demanda une chambre pour passer la nuit avec ses deux enfants. Il ajouta qu'il se nommait G. ... qu'il était de Pantin, et que se trouvant trop fatigué il ne voulait pas retourner le soir même chez lui.

Cette dernière explication, que rien ne provoquait, parut singulière à l'hôtelier ; il fit préparer une chambre tout en se promettant d'observer l'homme, dont les allures lui paraissaient singulières.

Quand il fut monté dans la chambre qu'on lui avait préparée, l'hôtelier le suivit et écouta à la porte.

Il entendit bientôt ses mots, prononcés d'une voix grave et emphatique par G. : — Enfants, faites votre prière, votre dernier jour est venu ; jeunes agneaux, votre sang va couler ; je l'offre en sacrifice à la divinité.

Effrayé, l'hôtelier se hâta d'aller chercher un sergent de ville, avec lequel il pénétra soudainement dans la chambre. Les deux enfants étaient à genoux, dans l'attitude de la crainte et pleurant. Interrogés, ils ont raconté qu'ils ne connaissaient pas celui qui prétendait être leur père, qu'ils l'avaient rencontré dans la rue, qu'il leur avait acheté des gâteaux et les avait emmenés en leur disant qu'il allait bien les régaler.

Nous trouvons dans la Turquie, journal de Constantinople, une histoire d'hier, qui rappelle les exploits de la fameuse bande des Quarante Voleurs, si célèbre au temps des Mille-et-une-Nuits :

Il y a quelques jours, deux hommes de peine remontaient à Galata, portant une caisse bien lourde ; ils suaient, car il faisait chaud, et s'acheminaient péniblement.

Arrivée à Téké, la caisse s'arrêta devant une boutique, et, comme la nuit commençait à tomber, les portefaix, prétextant avoir encore une longue course à faire, prièrent le propriétaire de l'établissement de vouloir bien leur permettre d'y laisser le fardeau jusqu'au lendemain.

Le marchand accéda à cette demande, mais il eut l'idée de cacheter le cois dans la crainte qu'on ne lui fit des réclamations.

Jusqu'à là tout alla bien ; mais vers minuit, parait-il, le couvercle de la caisse, mû par un ressort, s'ouvrit et donna passage à un être humain qui s'achemina vers le coffre-fort, le força et s'empara de tout l'argent qu'il contenait.

Le tour avait été joué si adroitement, que les deux portefaix commis à la garde du magasin et qui dormaient dans le fond n'entendirent pas le moindre bruit.

Pendant ce temps, les complices avaient ouvert la porte, mais comme une serrure de sûreté la fermait en dedans, le malfaiteur crut prudent de se renfermer dans la caisse, attendant que ses libérateurs vissent le tirer d'embarras.

Le lendemain matin, les portefaix, en balayant la boutique, remarquèrent quelques livres que le filou avait laissés tomber ; ils s'empressèrent de les restituer au propriétaire et se plaignirent amèrement de ce qu'il avait voulu éprouver leur honnêteté. Ces pièces de conviction éveillèrent les soupçons de ce dernier, qui constata l'ouverture du coffre et, convaincu de la mauvaise foi de ses gardiens, il les fit mettre en prison.

En effet, la porte de la boutique était fermée, la serrure intérieure ne portait aucune trace d'effraction, personne donc n'a pu s'introduire, et, cependant, tout l'argent avait disparu ; les gardiens — il va sans dire — étaient considérés, comme les auteurs du vol.

Ce n'est que quelque temps après qu'on se souvint de la caisse ; on s'en approcha, les cachets étaient brisés et la respiration, quoique très-lente, d'un être vivant se faisait entendre. Plus de doute, le mystère était découvert. Les agents de l'autorité requis en toute hâte procédèrent à l'ouverture de la nouvelle machine de Troie qui contenait un malfaiteur de la pire espèce.

MENUS PROPOS

L'opposition n'a plus qu'à se taire. Silence ! hommes systématiques et de mauvaise foi ! On vient de prendre enfin une mesure large, libérale, admirable ; une mesure qui fera l'étonnement du monde ; une de ces mesures qui assurent à tout jamais la grandeur, l'indépendance et la prospérité d'un peuple : on vient de donner un sabre aux employés du télégraphe.

Oui ! reconnaissons-le hautement, sans fiel, sans haine, sans arrière-pensée : le besoin de ce sabre se faisait sentir. Il leur manquait quelque chose à ces employés. On ne savait pas quoi. Et cependant une voix mystérieuse — la voix du progrès — nous disait depuis longtemps à l'oreille comme Joseph Kelm dans Framboisy :

— Donnez-leur tout ce qu'il faut pour écrire à ces hommes : un sabre, une plume et des pains à cacheter !

Ah ! ce sabre ! il fera la terreur de l'Europe. Ce sabre ! je le vois flamboyer comme une menace au-dessus des bureaux télégraphiques. Venez, étrangers, Allemands, Suisses, Belges, Anglais, Italiens, venez ! Je veux voir de votre terreur et de vos angoisses. Quelles seront belles, nos petites boutiques, alors que vos barbailleries seront sous les armes. Que de scènes vraiment patriotiques se préparent ! Voyez-vous d'ici ce jeune homme saisir son glaive pour faire jouer le télégraphe ? Entendez-vous ce dialogue ?

UN ÉTRANGER, entrant. — Messieurs, je voudrais envoyer une dépêche !

LE CHEF DE BUREAU, se levant. — Une dépêche ?... Garçon ! mon épée ! L'ÉTRANGER, surpris. — Pardon, c'est pour donner des nouvelles de ma santé à ma femme.

LE CHEF DE BUREAU, ceignant son glaive. — AUX ARMES ! L'ÉTRANGER, intimidé. — Je voudrais écrire...

LE CHEF DE BUREAU, d'une voix de stentor. — par pelotons en bataille ! — Vous trouverez l'encrier là, à l'aile droite.

L'ÉTRANGER, tremblant. — Voici, monsieur : Colique à moi tout à fait passée.

LE CHEF DE BUREAU, à un employé. — Attention au commandement ! Portez armes ! Colique à lui tout à fait passée ! Croisez elle !

L'ÉTRANGER, plein de terreur. — C'est... c'est... deux francs... les... les... voilà !

LE CHEF DE BUREAU, dégainant. — Vive la France ! L'ÉTRANGER, fuyant au comble de la terreur. — Merci ! merci bien !

LE CHEF DE BUREAU. — A cheval ! messieurs, à cheval !

FIGARO.

L'INDUSTRIEL ALSACIEN

politique et commercial

paraissant à MULHOUSE le mardi, le jeudi et le dimanche, publié dans chaque N° les cours des calicots et filés, ainsi qu'une appréciation de la marche des affaires tant sur les calicots en laine que sur les fabriques.

Comptes-rendus des séances de la Société industrielle de Mulhouse.

Correspondances de Suisse et d'Allemagne.

PRIX PAR LA POSTE :

Fr. 32 par an

(surtaxe en plus pour l'étranger).

Des N° spécimens sont envoyés sur demande affranchie.

Librairie J. REBOUX

RUE NAIN, N° 1,

Grand choix de Livres

pour

1ère COMMUNION

VILLE DE LIÈGE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A UN EMPRUNT

de 11,870,000 fr.

DIVISÉ EN

118,700 OBLIGATIONS de 100 FR.

Rapportant 3 FRANCS D'INTÉRÊT ANNUEL, remboursables au PAIR et avec PRIMES EN 66 années, au moyen de 4 TIRAGES par an pendant 8 ans et de 2 tirages par an pendant les 58 années suivantes.

PRIMES de fr. 25,000 — 10,000 — 1,000 — 500 et 200.

L'intérêt des obligations sorties cesse de courir à partir du 1er avril qui précède le tirage.

Premier tirage 15 mai 1868 ; jouissance d'intérêt à partir du 1er avril 1868.

COURS D'ÉMISSIONS : 91 francs au comptant, au choix des souscripteurs 92,50 payable 20 francs au comptant. 35 » du 17 au 31 août. 37 50 du 16 au 30 novembre.

Les titres provisoires même libérés de 20 fr. seulement, participent aux trois premiers tirages.

La souscription sera ouverte les 23, 24 et 25 mars.

La souscription sera clause dès que le nombre de 118,700 obligations sera atteint ; la réduction, s'il y a lieu, portera sur les souscriptions de la dernière journée.

On souscrit à ROUBAIX, à la société de Crédit Industriel et de Dépôts du Nord, 26 rue du Pays.

Le prospectus détaillé et le plan d'amortissement se délivrent à Roubaix à la société de Crédit Industriel et de Dépôts du Nord.

En vertu de l'article 36 du traité de commerce du 1er mai 1861, les titres émis par les communes belges et cotés à la bourse de Bruxelles, sont admis de droit à la cote officielle des diverses bourses de France. 7611

31 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Loterie des ENFANTS PAUVRES infimes et neufs, à plus grande odeur aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adressez (en mandat-poste ou timbres-poste) cinq francs au directeur du Bureau-Eraticité, 68 rue Rivoi, Paris, et en recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lots et

3 GROS LOTS, 350000 F.

ANNONCES

Etude de M. BLONDEAU, avoué, rue royale, 73 bis, Lille.

1° UNE PROPRIÉTÉ, sise à Roubaix, 12, comprenant MAISON DE MAÎTRE, vastes ATELIERS, cour, jardin, remises et écuries, deux générateurs et un bouilleur de la force de 35 chevaux ; machine à vapeur avec accessoires et transmissions, atelier pour la fabrication du gaz et gazomètre, le tout érigé sur trente-quatre ares vingt centiares de fonds et terrain. Toutes les constructions et parties du matériel sont entièrement neuves. Cette propriété est libre d'occupation ; mise à prix : 60,000 fr.

2° MAISON d'estaminet, sise à Roubaix, place de la Liberté, 12, avec grande cour, remise et écurie pour dix chevaux, occupée par le sieur Gréillon, jusqu'au 1er janvier 1870, au loyer annuel de 1,300 fr. Mise-à-prix : 4,000 fr.

L'adjudication aura lieu le mercredi 1er avril 1868, à l'audience des criées du tribunal civil de Lille, à onze heures du matin. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. BLONDEAU, avoué, rue Royale, 73 bis, à Lille. 29m.7619

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvree, 32.

A VENDRE

Une jolie Maison

DE RENTIER sise à Roubaix, rue de Lannoy.

A LOUER

Une grande Maison

avec porte cochère, rue de Lille. § 7399

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvree, 32.

Capitaux à placer

SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE. 7598

Etude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Capitaux à Placer

AUX TAUX DE 4 1/2 ET 5 POUR 0/0. Moyennant sûretés hypothécaires. 25 m. 7388

Etude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

TRESSIN ET WILLEMS

4 MAISONS

et 28 ares 79 centiares environ de fonds et terrain.

A VENDRE

par suite de décès, pour en jouir de suite L'an 1868, le lundi 30 mars, à 3 heures de relevée, M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication des biens ci-dessus désignés. 30 m. 7575 b.

Etude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

TOUFFLERS

HAMEAU DU VOISINAGE

En la ferme de M. Jean-Baptiste Delerue

AVOUEMENT DE FERME

CONSISTANT EN :

Un chariot, tombereau, rondeloir, herses, charrue, élan, moulin à vanner, fourches, fourchettes, rateaux, fleaux, etc. 5,000 kilog. de fourrage, avoine, blé, foin, 4,000 kilog. de betteraves, carottes.

2 Vaches à lait

A VENDRE

Pour cause de cessation de culture. L'an 1868, le lundi de Pâques 13 avril à neuf heures du matin, M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera sur les lieux à la vente de ces objets. Il sera accordé crédit moyennant caution. M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions. 18 a. 7574 b.

Ville de Tourcoing

Rue de Lille, 123.

VENTE

EN DÉTAIL — DE TOUT EN BON

Matériel de Filature

DE LAINES CARDÉES

Comprenant :

Machine à vapeur à balancier, de la force de 16 à 18 chevaux ; Un générateur de la force de 25 chevaux. Poulies diverses. 6 Cardes de 0,90 cent. à 1 m. 20 c. de

largeur, 7 mètres en fin de 200 broches, 4 mètres en gros ou belly, 2 lous, 2 batteuses, 2 dévidoirs, machine à percer, tours avec poulces en fer, 4 rouleaux à émeri, 2 bascules et beaucoup d'autres objets.

Le jeudi 26 mars 1868, à une heure précise de l'après midi, M. POLLET, commissaire-priseur à Tourcoing, procédera à cette vente. 25m.7605

TERRAIN à VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeule et propre à bâtir. S'adresser au bureau du Journal. 7540

A LOUER présentement

rue de la Fosse-aux-chênes, 45, une très grande maison propre à la fabrication ayant porte-cochère, écurie, remise et jardin. 29m.7612

Filature à céder

A céder une filature de coton, de 15 à 20,000 broches, en parfait état, sise à Lille. S'adresser à M. DEFONTAINE, notaire à Lille. 25m.7613

Jardin à louer

A louer présentement un superbe jardin d'agrément de la contenance d'environ 2,300 mètres carrés, planté d'une grande quantité d'arbres fruitiers et d'arbustes de toutes espèces, situé sur une belle route et à proximité de l'Embranchement. On y construirait même une maison au gré de l'amateur. Prix modéré. S'adresser à M. A. Devos, jardinier. 23 m. 7584

ATELIER A LOUER

A louer avec force motrice, chauffage et éclairage, un atelier pouvant renfermer au minimum 150 métiers à tisser avec leurs préparations. S'adresser au bureau du Journal. 29m.7544

Atelier de lisage

POUR CARTONS-JACQUART

C. LECONTE & Cie Rue Neuve de la Fosse-aux-Chênes, 62, ROUBAIX. 17 a. 7606

Filature à louer

A louer une filature de laines peignées composée de 7,000 broches renvideurs et autres avec les machines à préparer. S'adresser Grande-Rue, 60. 22 m. 7571

A LOUER

Vastes MAGASINS et MAISON d'habitation situés rue de l'Hospice. S'adresser pour les renseignements à M. Bouchez, rue Inkerman, 52. § 7554

A louer

Pour en jour de suite un bâtiment propre à différents genres de commerce, situé rue des Ecorcheurs, n° 1 bis, contenant de vastes magasins au rez-de-chaussée et d'autres grands magasins aux trois étages et au grenier. S'adresser rue Pellart, n° 39. § 6994

Filature à louer

A louer avec force motrice, chauffage et éclairage, une filature de laines, composée comme suit : deux assortiments de machines de préparations, quatre mille broches en métiers renvideurs et deux mille broches en métiers à la main. Le matériel est dans un excellent état. S'adresser au bureau du Journal. 7541

OCCASION

A vendre une gloriolette en fer et une voiture calandre propre au transport des tissus. Ces objets sont peufs. S'adresser rue de Lannoy, 6. 18 m. 7585

Changement de domicile

A partir du 15 Mars, les magasins et ateliers de PLANQUART - ROYAVALE, sont transférés rue de Sébastopol, 27, 29, coin de la rue du Curoir. 1er a. 7593

A vendre ou à louer

A vendre ou à louer, une filature de coton sise à Lille, en pleine activité, de 45000 broches et de 3000 broches à retorder. On pourrait y ajouter facilement 4000 broches. S'adresser en l'étude de M. MAS, notaire à Lille, rue du Molinel. 25 m. 7566

Maison à louer

Maison à usage de fabricant, rue du Grand Chemin, 7, à louer pour entrer en jouissance de suite. S'adresser Grande-Place, 4. 11m. 757